



Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 132 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Katja Pehrman (Finlande)

I. Introduction

1. À sa 17^e séance plénière, le 20 septembre 2005, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixantième session la question intitulée « Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Commission a examiné la question à ses 4^e, 8^e, 10^e et 36^e séances, les 13, 19 et 21 octobre et le 23 décembre 2005. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/60/SR.4, 8, 10 et 36).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (A/60/346 et Corr.1);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de son audit de la gestion des commissions régionales (A/60/378).

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



II. Examen du projet de résolution A/C.5/60/L.5

4. À sa 36^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Suite donnée aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de son audit de la gestion des commissions régionales » (A/C.5/60/L.5), présenté par le Président à l'issue de consultations officielles coordonnées par le représentant de la Belgique.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/60/L.5 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Suite donnée aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de son audit de la gestion des commissions régionales

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 59/271 du 23 décembre 2004,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de son audit de la gestion des commissions régionales¹,

Prend note du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de son audit de la gestion des commissions régionales¹.

¹ A/60/378.